

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES INSTITUTIONS  
PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**BURKINA FASO**

\*\*\*

*Unité-Progrès-Justice*

**RAPPORT  
DES SORTIES DE SUIVI-CONTRÔLE  
DES INSTITUTIONS PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(IPES)**

***Août 2019***

## **INTRODUCTION**

Conformément aux articles 35, 36 et 37 du cahier des charges qui régit les institutions privées d'enseignement supérieur (IPES), celles-ci sont soumises annuellement au suivi-contrôle administratif et pédagogique du ministère en charge de l'enseignement supérieur, l'objectif étant de s'assurer du respect des dispositions dudit cahier des charges.

Pour cette année 2019, les sorties de suivi-contrôle se sont déroulées du 13 mars au 29 avril. Elles ont été assurées par cinq (05) équipes constituées des agents de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur (DGESup), de la Direction générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DGRSI) et de la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération (DAJC).

Deux (2) équipes de superviseurs ont apporté un appui ponctuel aux cinq équipes pour le bon déroulement des missions.

A ce jour, cent trente-deux (132) IPES sont officiellement répertoriées sur l'ensemble du territoire burkinabé. Il s'agit de quatorze (14) universités et cent dix-huit (118) instituts, écoles et classes préparatoires aux grandes écoles.

Les IPES nouvellement ouvertes au nombre de dix-huit (18) comprenant trois (3) universités et quinze (15) instituts/écoles/classes préparatoires et dont l'autorisation d'ouverture date de 2018 n'ont pas été concernées par le présent suivi-contrôle. Elles ont cependant été visitées pour le constat de l'effectivité de leur ouverture.

En définitive, cent quatorze (114) institutions qui ont fait l'objet du suivi-contrôle.

A l'occasion de ces sorties de suivi-contrôle, cinq (5) visites ont également été effectuées dans des établissements fonctionnant sans une autorisation préalable du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

## **I. DEROULEMENT DES MISSIONS DE SUIVI-CONTRÔLE**

Les missions de suivi-contrôle dans les IPES se sont déroulées sous forme d'entretiens avec les fondateurs et/ou les responsables administratifs selon un questionnaire synthétique élaboré à partir du cahier des charges.

Les critères ayant fait l'objet du suivi-contrôle sont les suivants :

- l'organisation et la gestion administrative ;
- les infrastructures et les équipements ;
- l'organisation et la gestion financière ;
- l'organisation et la gestion pédagogique.

Considérant les différences d'organisation et de gestion entre les universités et les instituts et écoles, des questions spécifiques aux universités ont été intégrées au questionnaire.

Un guide d'inspection à l'attention des agents mandatés pour le suivi-contrôle des IPES a été établi par la Direction des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (DIPES) dans le but d'harmoniser la conduite du suivi-contrôle dans toutes les IPES.

## **II. RESULTAT DU SUIVI-CONTRÔLE ET CLASSEMENT DES IPES**

Conformément à l'arrêté n°2019-090/MESRSI/SG/DGESup du 28 février 2019 portant modalités du contrôle et critères d'évaluation et de classement des établissements privés d'enseignement supérieur, les éléments des critères évalués ont été notés entre zéro (0) et cinq (5) points.

Les critères d'évaluation ont été subdivisés en sous-critères. Chaque sous-critère comporte un certain nombre d'éléments qui ont fait l'objet des notations.

Le tableau 1 présente ci-après le nombre d'éléments ainsi que le total des points par sous-critère pour les universités et pour les instituts, écoles et classes préparatoires.

**Tableau 1 : Critères d'évaluation des IPES**

CRITERES D'EVALUATION	NOMBRE D'ELEMENTS EVALUES		TOTAL DES POINTS DES ELEMENTS EVALUES	
	Universités	Instituts, Écoles Classes prépa.	Universités	Instituts, Écoles Classes prépa.
<b>Organisation et gestion administrative</b>				
1-Documents officiels	7	7	35	35
2-Direction des instituts/écoles/classes prépa.		8		40
3-Gouvernance administrative de l'université	6		30	
4-Gouvernance académique de l'université	24		120	
5-Fonctionnement de l'université	14		70	
6-Gouvernance de l'institut/école/classe prépa.		11		55
<b>Sous-total 1</b>	<b>51</b>	<b>26</b>	<b>255</b>	<b>130</b>
<b>Infrastructures et équipements</b>				
1-Conventions/Accords pour les TP	2	2	10	10
2-Equipements spécifiques	2	2	10	10
3-Equipements techniques / BAE	7	7	35	35
4-Equipements techniques / GC	7	7	35	35
5-Equipements techniques / GE	7	7	35	35
6-Equipements techniques / GEO	7	7	35	35
7-Equipements techniques / INF	7	7	35	35
8-Equipements techniques / MPC	7	7	35	35
9-Equipements techniques / SS	7	7	35	35
10-Hygiène/Sécurité	2	2	10	10
11-Infrastructures dans les IPES	12	12	60	60
12-Infrastructures universitaires	8		40	
<b>Sous-total 2</b>	<b>75</b>	<b>67</b>	<b>375</b>	<b>335</b>
<b>Organisation et gestion financière</b>				
1-Conditions d'embauche / Traitement salarial	3	3	15	15
<b>Sous-total 3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Organisation et gestion pédagogique</b>				
1-Dossiers pédagogiques des étudiants	4	4	20	20
2-Cahiers pédagogiques / Cahiers de textes	9	9	45	45
3-Enseignants / Enseignements	8	8	40	40
4-PV de délibérations	4	4	20	20
5-Jurys de délibérations	5	5	25	25
6-Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	7	7	35	35
7-Licence	7	7	35	35
8-Master	7	7	35	35
9-Doctorat	8		40	
10-Encadrement des rapports de stages, mémoires et thèses	6	6	30	30
11-Environnement de la recherche dans l'institut /école		5		25
12-Environnement de la recherche dans l'Université	7		35	
13-Ecole doctorale	4		20	
14-Laboratoires de recherche	7		35	
15-Equipes de recherche	6		30	
<b>Sous-total 4</b>	<b>89</b>	<b>62</b>	<b>445</b>	<b>310</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>158</b>	<b>1090 points</b>	<b>790 points</b>

Prépa. = préparatoires ; BAE = Biologie, Agronomie, Environnement ; GC = Génie Civil ;  
GE = Génie Électrique, Électrotechnique, Électromécanique, Automatismes... ; GEO = Géologie ;  
INF = Informatique ; MPC = Maths, Physique, Chimie ; SS = Sciences de la Santé.

**NB :** Pour le calcul du total des points obtenus, l'application ne prend en compte que les sous-critères ou les éléments spécifiques à l'IPES en question.

Le total des notes obtenues par chaque IPES a été ramené à une moyenne sur vingt (20). La qualité de l'IPES est appréciée en fonction de la valeur de cette moyenne représentée dans le tableau 2 :

**Tableau. 2 : Intervalles de classement de la qualité des IPES.**

MOYENNE	QUALITE
De 18 à 20	Excellente
Entre 16 et 17,99	Très bonne
Entre 14 et 15,99	Bonne
Entre 12 et 13,99	Assez bonne
Entre 10 et 11,99	Moyenne
Entre 7 et 9,99	Mauvaise
Entre 0 et 6,99	Très mauvaise

Le classement qualitatif et par ordre de mérite des IPES est présenté dans les **tableaux 3 et 4**.

Ainsi, parmi les onze (11) universités privées visitées :

- deux (2) sont de très bonne qualité ;
- deux (2) sont de bonne qualité ;
- deux (2) sont d'assez bonne qualité ;
- deux (2) sont de moyenne qualité ;
- trois (3) n'ont pas été classées.

Quant aux cent trois (103) instituts, écoles et classes préparatoires, les résultats indiquent que :

- trois (3) sont de très bonne qualité ;
- seize (16) sont de bonne qualité ;
- trente-trois (33) sont d'assez bonne qualité ;
- douze (12) sont de moyenne qualité ;
- neuf (9) sont de mauvaise qualité ;
- un (1) est de très mauvaise qualité ;
- vingt-neuf (29) n'ont pas été classées.

Sur l'ensemble des 114 IPES, 82 ont donc été classées. Le non-classement des trente-deux (32) IPES (**tableau 5**) s'explique pour les raisons suivantes :

- quatorze (14) ont suspendu leurs activités ;
- trois (3) sont en redressement suite au suivi-contrôle de 2017 ;
- quatre (4) ont été sommées de fermer suite au suivi-contrôle de 2018 ;
- une (1) est officiellement un institut mais est organisée et fonctionne comme une université, elle est en cours de mutation en université ;
- neuf (9) ont changé de site sans autorisation préalable ;
- une (1) reste introuvable sur son site connu.

A ces IPES non classées, s'ajoutent cinq (5) autres qui sont en situation de clandestinité puisque fonctionnant sans aucune autorisation du ministère. Elles ont été sommées de fermer.

### III. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Sur les **82 IPES** classées en 2019 (contre **89** en 2018), **23**, soit **28%**, ont obtenu plus de **14 de moyenne sur 20** (contre **42%** en 2018). Elles sont par conséquent, de **qualité bonne à très bonne**. Ces IPES sont à féliciter vivement pour leur respect des dispositions du cahier des charges même si leur pourcentage est en baisse par rapport à celui de l'année dernière.

**49** IPES, soit **60%** (contre **47%** en 2018), avec une **moyenne** comprise entre **10** et **13**, sont de **qualité moyenne et assez bonne**. Elles méritent des encouragements par rapport au respect des dispositions du cahier des charges.

Seules **10** IPES, soit **12%** (contre **11%** en 2018) sont en deçà de la moyenne donc de qualité mauvaise à très mauvaise. Ces faibles performances ne concernent que les instituts, écoles et classes préparatoires.

Les neuf (**9**) IPES de mauvaise qualité sont à blâmer car elles présentent des manquements graves au regard du respect des dispositions du cahier des charges. Elles devront prendre immédiatement attache avec la direction technique du ministère pour un accompagnement en vue de se conformer au cahier des charges.

Quant à **l'unique IPES** de très mauvaise qualité, elle présente également des manquements graves au regard du respect des dispositions du cahier des charges. Elle est de ce fait sommée de fermer et ne pourra rouvrir qu'après le redressement impératif par le biais de la direction technique du ministère.

L'objectif du suivi-contrôle est de hisser toutes les IPES vers la qualité par la mise en place de bonnes pratiques respectueuses des réglementations qui régissent l'enseignement supérieur. De ce fait, les irrégularités qui impactent sur la qualité des enseignements et qui ont été constatées dans les IPES classées au cours des suivi-contrôles de 2018 et de 2019 sont recensées dans le tableau 3, afin de les comparer.

**Tableau 6 : Principales irrégularités observées dans les IPES classées en 2018 et 2019.**

	<b>IRREGULARITES</b>	<b>% IPES CONCERNEES EN 2018</b>	<b>% IPES CONCERNEES EN 2019</b>
01	Ouverture de filières sans autorisation	16	06
02	Non dépôt ou irrégularité dans le dépôt des rapports de fin et de début d'année	20	49
03	Absence de documents de visa de publicité pour l'institution	Non évalué	49
04	Absence d'équipements de travaux pratiques nécessaires pour les filières techniques et professionnelles	17	19
05	Inscriptions d'étudiants sans le diplôme requis (Baccalauréat, Licence, Master ou leurs équivalents respectifs)	12	33
06	Enseignants sans autorisation d'enseigner ou sans ordre de mission	99	94
07	Enseignants sans le niveau requis pour enseigner dans les établissements d'enseignement supérieur	50	24
08	Absence de procès-verbal (PV) de délibérations pour des filières autorisées à ouvrir	70	07
09	PV de délibérations non conformes (non signés, aucune matière et/ou note des apprenants mentionnée)	33	33
10	Non présentation des étudiants à l'examen du Brevet de technicien supérieur (BTS)	Non évalué	25
11	Soutenance de Licence sans encadreur de mémoire et/ou maître de stage	Non évalué	24
12	Soutenance de Master sans encadreur de mémoire et/ou maître de stage	Non évalué	18
13	Encadreur de mémoire non spécialiste du domaine ou de la filière ou encadreur de mémoire de niveau inférieur au diplôme encadré	Non évalué	13

Cet examen comparatif des irrégularités fait ressortir les efforts fournis par les IPES pour se conformer aux dispositions du cahier des charges, à travers les demandes d'autorisation pour l'ouverture des filières. La chute du pourcentage d'enseignants sans niveau requis se justifie par la hausse des demandes d'autorisation d'enseigner.

Bien que les conditions de délibérations des examens doivent être fortement améliorées, force est de constater leur effectivité dans la quasi-totalité des IPES.

Les inspections de l'année 2019, avec un accent particulier sur les conditions d'accès des étudiants dans les IPES et sur les équipements techniques propres aux IPES, ont ainsi permis de relever de nombreuses insuffisances.

Des efforts restent encore à fournir en ce qui concerne le dépôt régulier des rapports de fin et de début d'année, les demandes de visa avant toute publicité sur l'établissement, la présentation des étudiants aux examens du BTS et le suivi rigoureux de l'encadrement des étudiants pour les soutenances de rapports de stage et des mémoires.

## **CONCLUSION**

Nonobstant les difficultés techniques rencontrées lors du suivi-contrôle 2019, les IPES ont une fois de plus fait montre d'une bonne réceptivité et d'une franche collaboration lors du passage des équipes d'inspection. 72 d'entre-elles, soit environ 88%, sont au-dessus de la moyenne.

Les difficultés persistantes sont principalement :

- le changement de site sans autorisation ;
- la non transmission des rapports de rentrée et de fin d'année ;
- la non disponibilité de documents ou la présentation d'une partie des documents exigés.

Parmi les 18 IPES nouvellement autorisées à ouvrir, 15 ont effectivement ouvert. Quant aux 4 IPES qui étaient sommées de fermer en 2018, seul l'Institut Privé des Finances et du Management (IFM) situé à Ouagadougou ne s'est pas conformé à cette injonction. Des mesures seront prises pour la fermeture effective de cet institut.

Les recommandations et suggestions issues de ce rapport seront portées à la connaissance de chaque IPES concernée par lettre de monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. La mise en œuvre de ces recommandations fera l'objet d'un suivi rigoureux par les services techniques concernés.

**Tableau 3 : Classement des Universités Privées**

**Tableau 4: Classement des Instituts, Écoles et Classes préparatoires Privés d'Enseignement supérieur**







**Tableau 5: Liste des IPES non classées****A. Les clandestins**

Nombre	NOM DE L'IPES	LOCALITE
1	Institut de Technologie Moderne, du Développement et de Gestion (ITMDG)	Ouahigouya
2	Institut des Sciences et de l'Ingénierie (ISI)	Ouahigouya
3	Business Intelligent Institute of Management (BIIM)	Ouahigouya
4	Centre de Formation Touristique et Hôtelier (CFTH)	Ouagadougou
5	École supérieure polytechnique de Yako (ESPY)	Yako

**B. Institutions nouvellement autorisées à ouvrir**

Nombre	NOM DE L'IPES	LOCALITE	OUVERTURE
1	Burkina Institute of Technologie (BIT)	Koudougou	Oui
2	Classes Préparatoires d'entrée dans des Grandes Écoles (CPGE)	Ouagadougou	Oui
3	École Privée d'Enseignement Supérieur Kolog-Koom (EPESK-K)	Kaya	Oui
4	École Supérieure de Sciences Économiques, Commerciales et Techniques (ESSECT)	Ouagadougou	Non
5	Institut Anselme Titiamia Sanou (IATS)	Bobo Dioulasso	Oui
6	Institut Barkey International (IBI)	Ouagadougou	Non
7	Institut Millenium Finance (IMF)	Ouagadougou	Oui
8	Institut Supérieur de Communication et Multimédia (ISCOM)	Ouagadougou	Oui
9	Institut Supérieur de Management des Risques (ISMR)	Ouagadougou	Oui
10	Institut Supérieur des Études d'Ingénieurs et de Technologies (ISEIT)	Gaoua	Oui
11	Institut Supérieur International de Banfora (ISIBA)	Banfora	Oui
12	Institut Supérieur Polytechnique Privé International Obiang N'Guéma M'basogo du Burkina (ISPPI-ONM)	Ouagadougou	Non
13	Institut des Sciences Veenem-Wata (ISVK)	Koudougou	Oui
14	Institut International des Sciences et Technologies (IISTECH)	Ouagadougou	Oui
15	Universal Institute Mining Management (UI2M)	Ouagadougou	Non
16	Université Saint Dominique d'Afrique de l'Ouest (USDAO)	Ouagadougou	Oui
17	Université de Technologie et de Management (UTM)	Ouagadougou	Oui
18	Université Tunisienne Internationale au Burkina Faso (UTI-BF)	Ouagadougou	Non

**C. Activités suspendues par le promoteur**

Nombre	NOM DE L'IPES	LOCALITE
1	Centre d'Études et de Formation en Informatique de Gestion (CEFIG)	Ouagadougou
2	École Supérieure de Management et de Technologie Appliquée (ESMAT)	Ouagadougou
3	École Supérieure des Techniques de Productions Agricoles et Agroalimentaires (ESTP-2A)	Ouagadougou
4	Graduate School of Management (GSM)	Ouagadougou
5	Institut des Hautes Études Cheick Modibo Diarra (IHE-CMD)	Bobo Dioulasso
6	Institut Supérieur Africa Executive School (ISAES)	Ouagadougou
7	Institut Supérieur Africain de Coaching et Brading (IACB)	Ouagadougou
8	Institut Supérieur d'Études Spatiales et Télécommunications (ISESTEL)	Ouagadougou
9	Institut Supérieur de Développement d'Entreprises (ISDE)	Ouagadougou
10	Institut Supérieur des Métiers (ISM)	Ouagadougou
11	Sup talent Business School	Ouagadougou
12	Sup-Universalis	Ouagadougou
13	Université Internationale (UI)	Ouagadougou
14	Université Saint Augustin (USA)	Ouagadougou

#### **D. Redressement en cours suite au suivi-contrôle de 2017**

<b>Nombre</b>	<b>NOM DE L'IPES</b>	<b>LOCALITE</b>
1	Hautes Études de Management, d'Agropastorale et de Technologie (HEMAT)	Bobo Dioulasso
2	Institut Privé de l'enseignement Supérieur de Koudougou (IPES/K)	Koudougou
3	École Supérieure Privée de Technologie de Koudougou (ESPT/K)	Koudougou

#### **E. IPES sommées de fermer suite au suivi-contrôle de 2018**

<b>Nombre</b>	<b>NOM DE L'IPES</b>	<b>LOCALITE</b>
1	Institut Privé des Finances et du Management (IFM)	Ouagadougou
2	Institut Supérieur Africain des Techniques de Gestion (ISATEG)	Ouagadougou
3	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et Technologiques (IN2SAT)	Bobo Dioulasso
4	Institut Supérieur de Développement d'Entreprise des Hauts Bassins (ISDE/HB)	Bobo Dioulasso

#### **F. Institut en cours de mutation**

<b>Nombre</b>	<b>NOM DE L'IPES</b>	<b>LOCALITE</b>
1	ISIG International Bobo	Bobo Dioulasso

#### **G. IPES ayant changé de site sans autorisation**

<b>Nombre</b>	<b>NOM DE L'IPES</b>	<b>LOCALITE</b>
1	Africa Private Institute of Science and Technology (APIST)	Ouagadougou
2	École Supérieure des Sciences Sociales, Humaines et de Management (E3S.HM)	Ouagadougou
3	Hautes Études Technologiques et Commerciales (HETEC)	Ouagadougou
4	Institut Africain de Management de Bobo Dioulasso (IAM Bobo)	Bobo Dioulasso
5	Institut Supérieur de l'Eau, du Bâtiment et de l'Énergie (ISEBE Sarl)	Ouagadougou
6	Institut Supérieur Polytechnique et de Management (ISPM)	Ouagadougou
7	Institut Science Campus (ISC)	Bobo Dioulasso
8	Institut de l'Économie Internationale (IEI)	Ouagadougou
9	Université Évangélique du Kadiogo (UEK)	Ouagadougou

#### **H. IPES introuvable sur son site connu**

<b>Nombre</b>	<b>NOM DE L'IPES</b>	<b>LOCALITE</b>
1	Business Intelligent Institut (B2I)	Ouagadougou

**Annexe I: Questionnaire du suivi-contrôle**

## **Annexe II : Guide d'inspection**